



L'agence de l'eau Loire-Bretagne et la biodiversité :

- Les agences de l'eau
- Les projets aidés
- L'appel à initiatives et les perspectives

L'agence de l'eau ?

Un établissement public de l'état

- Une mission d'intérêt général :

- réduire les pollutions de toutes origines
- préserver la ressource en eau

- Des principes fondateurs :

- L'unité physique du bassin hydrographique
- La concertation entre les acteurs
- La solidarité de la communauté de l'eau et des usages
- L'incitation financière : qui pollue paye, qui dépollue est aidé





Les implications pour l'agence de l'eau de la loi sur la biodiversité

- Missions élargies à la connaissance, la protection et la préservation de la biodiversité terrestre et marine
- Nouvelles redevances « mer et biodiversité » (... sous réserve de l'accord du parlement)
- Modification de la composition du Conseil d'administration de l'agence



Aide pour diminuer la pollution en infiltrant les eaux pluviales : peut favoriser la biodiversité

- Réduire les pollutions causées par les eaux pluviales en les intégrant dans la ville : aide de 40 à 60 % pour désimperméabiliser nos villes



Exemple de réalisation : Vidéo http://www.eau-loire-bretagne.fr/les_rendez-vous_de_leau/les_rencontres/Rencontres_2016
<https://youtu.be/fVRFMCjPpGw>



Faire connaître la gestion intégrée des eaux pluviales dans les aménagements

Gérer les eaux pluviales dans les aménagements doit concerner tous les acteurs de la construction de la ville : les décideurs, les urbanistes, les aménageurs, les architectes, les paysagistes, les acteurs de la voirie, les gestionnaires des espaces verts, ... C'est un changement culturel, organisationnel et technique

- L'agence a réalisé un état des lieux sur le bassin et des docs techniques et encourage la mise en réseau des acteurs comme le font le [GRAIE](#) ou l'[ADOPTA](#)



http://www.eau-loire-bretagne.fr/collectivites/guides_et_etude/eaux_pluviales

Aides pour des milieux aquatiques en « bon état »

- Pour atteindre l'objectif de « bon état des eaux » qui est évalué par rapport à la biodiversité sans perturbation, la restauration de la morphologie des cours d'eau, la connexion avec les annexes hydrauliques et la protection des zones humides sont indispensables.
- Sur 9 ans ce sont 216 M€ de subventions qui ont été attribués pour la restauration des cours d'eau et zones humides (40 à 80 % d'aide selon l'enjeu).

Ex : vidéo Aviré (49)

http://www.eau-loire-bretagne.fr/les_rendez-vous_de_leau/les_rencontres/Rencontres_2016

`<iframe width="560" height="315" src="https://www.youtube.com/embed/lmH2U3ustTM?list=PLRoLxRLbFaJBSil6ODyhRB_ubY454BR5Z" frameborder="0" allowfullscreen></iframe>`



Appel à initiatives pour la biodiversité pour tester un élargissement des aides

- **Elargir nos interventions à 3 grands écosystèmes :**

- Corridors alluviaux, pour ensemble du lit majeur des grandes vallées alluviales
- Marais rétro-littoraux de la façade atlantique du bassin
- Complexes d'habitats de têtes de bassins versants



- **2 axes de mise en œuvre :**

- Restaurer les continuités des trames écologiques et des espaces de transition
- Réhabiliter les cœurs de biodiversité des trames vertes et bleues

- **Budget :** 3M€ en Loire-Bretagne (20M€ au niveau national)

- **Taux d'aides :** 80% (ne préjuge pas des taux futurs)

139 projets déposés fin 2016, 54 sélectionnés en février 2017





Merci de votre attention



Cuivré des marais



Damier de la succise



Balbusard pêcheur



Courlis Cendré



Scille d'automne



Orobanche des sables

